

# **SCALE | AI**

**PROGRAMME DE SENSIBILISATION JEUNESSE :  
ÉVEIL AUX TECHNOLOGIES ET AU NUMÉRIQUE (STIM)**

Octobre 2020

Table des matières

1.	Introduction .....	3
2.	Définitions de Scale AI.....	3
3.	Structure du Programme de sensibilisation jeunesse.....	4
4.	Processus de sélection pour le Programme de sensibilisation jeunesse .....	4
	Phase 1 : Admissibilité .....	4
	Phase 2 : Sélection et priorisation .....	5
	Phase 3 : Soumettre une demande à Scale AI .....	7
	Phase 4 : Entente financière .....	8
	Phase 5 : L'exécution des opérations .....	8
5.	Le fonctionnement du programme .....	9
6.	Propriété intellectuelle .....	9
7.	Étapes de réalisation de projet .....	10
8.	Financement .....	10
9.	Exigence du financement et de gestion des coûts .....	11
	a. Exigence pour obtenir un remboursement des coûts .....	11
	b. Conditions pour accéder aux fonds de Scale AI .....	11
10.	Annexes .....	11
	a. Principaux indicateurs de rendement et performance (KPI) .....	11
	b. Rapport progressif .....	11

## 1. Introduction

L'un des objectifs stratégiques de Scale AI est d'établir un écosystème qui positionne le Canada parmi les chefs de file mondiaux dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et l'IA appliquée aux chaînes d'approvisionnement. Bâtir un tel écosystème nécessite une main-d'œuvre qualifiée qui possède des compétences et des connaissances avancées en IA et, plus généralement, en intelligence numérique. Pour rester concurrentiel dans un marché continuellement perturbé par l'évolution technologique, il faut un plan d'action à long terme.

Afin d'avoir une longueur d'avance et d'assurer la pérennité de notre positionnement, il est primordial de retourner à la source et de sensibiliser la main-d'œuvre de demain aux perspectives de carrière dans le secteur des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), soit les jeunes, de tous les milieux. C'est pourquoi une telle initiative va de pair avec la mission de Scale AI. Le Programme de sensibilisation jeunesse aux STIM apportera non seulement de la valeur à l'écosystème Scale AI, mais représentera un pôle d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre diversifiée au Canada.

L'intégration rapide de la technologie sur le marché a conduit à une augmentation de la demande d'une main-d'œuvre possédant un ensemble de compétences, notamment en IA, en intelligence numérique (IN) et des chaînes d'approvisionnement. C'est avec la volonté d'anticiper les besoins futurs que Scale AI lance le programme Sensibilisation Jeunesse, visant à susciter l'intérêt des jeunes pour les technologies numériques et de les encourager à poursuivre des études universitaires dans l'un des programmes STIM.

Scale AI utilisera une grille d'évaluation pour noter chaque projet et chaque initiative proposés. Cette grille d'évaluation pourrait être assujettie à des modifications tout au long du programme de formation de Scale AI pour améliorer et mieux refléter les priorités stratégiques du Programme de sensibilisation jeunesse. Si un projet s'est vu refuser du financement avant ces modifications, il sera donc réévalué au cas où ces changements pourraient aboutir à l'approbation du projet.

Ce document comprend les grandes lignes et la structure du Programme de sensibilisation jeunesse.

## 2. Définitions de Scale AI

### Organisation/Organisme

OBNL, institution d'enseignement canadienne, organisme public tels que les centres de services scolaires (anciennes commissions scolaires) ou les municipalités du Canada. L'Organisation est la principale signataire de l'accord relatif au Programme de sensibilisation jeunesse.

### Participants/Élèves

Personnes bénéficiant du programme de sensibilisation : individus inscrits dans un établissement scolaire canadien préuniversitaire (primaire, secondaire ou collégial).

### Animateur

Un individu basé et employé au Canada possédant l'expertise requise pour animer des ateliers sur l'éveil technologique numérique destinés à des jeunes.

### Projet de sensibilisation jeunesse (intelligence artificielle et numérique)

Projet ou atelier sur l'éveil technologique numérique, mentorat, accompagnement parascolaire.

### Équipe de Scale AI

L'équipe de Scale AI travaille avec les organisations pendant tout le cycle de vie du programme. Les membres évaluent l'admissibilité des projets proposés en collaboration avec les organisations partenaires participantes et d'autres parties.

### Comité de sélection et de priorisation des projets

Le comité compte des membres de la direction de Scale AI, des conseillers indépendants et des experts en provenance des communautés d'entreprises et scientifiques. Leur rôle : réviser les projets afin de les présenter au comité de ratification.

**Comité de ratification des projets**

Le comité de ratification comprend des membres qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de Scale AI, et dont au moins un siège au conseil d'administration de Scale AI. Leur rôle : réviser dans l'objectif d'approuver ou non les projets suggérés par le comité de sélection.

### **3. Structure du Programme de sensibilisation jeunesse**

Scale AI investira jusqu'à 1 million de dollars d'ici au 31 mars 2023 dans le Programme de sensibilisation jeunesse. Ce programme vise à sensibiliser 12 000 jeunes à l'intelligence numérique et aux différents programmes de STIM par le biais d'activités scolaires et parascolaires.

Ainsi, l'équipe de Scale AI fera le nécessaire pour assurer la visibilité du programme auprès des organismes potentiellement bénéficiaires. De plus, l'équipe de Scale AI travaillera de pair avec les organismes à travers le Canada pour s'assurer que le programme soit accessible à un maximum de jeunes provenant de tous les milieux.

Par la suite, à l'aide des comités de sélection et de ratification, les projets seront approuvés par Scale AI en fonction de la qualité et du respect des critères de sélection. Pour obtenir la totalité de la subvention accordée, l'organisme devra soumettre un rapport détaillé à la fin du projet.

Scale AI s'engage à rembourser les coûts afférents aux projets du Programme de sensibilisation jeunesse retenus.

- a. Une organisation peut recevoir jusqu'à 100 % des coûts admissibles. Scale AI avancera jusqu'à 50 % de ces coûts au début du programme et versera le solde à la fin du projet, et ce, après décompte des coûts et soumission de tous les justificatifs.

### **4. Processus de sélection pour le Programme de sensibilisation jeunesse**

Scale AI suit un processus neutre et transparent pour analyser les demandes de soumission en vue d'obtenir de l'aide financière. Les projets sont d'abord examinés pour déterminer leur admissibilité, puis sélectionnés en fonction de critères de priorisation spécifiques. Tous les projets doivent être approuvés par le comité de ratification sur recommandation du comité de sélection.

**Phase 1 : Admissibilité**

Les demandes de soumission sont évaluées par l'équipe de Scale AI dès leur réception. Après cette analyse, les soumissionnaires retenus devront fournir plus de détails à propos de leurs projets. Cela permettra d'évaluer plus en profondeur la qualité du projet. L'admissibilité est une étape simple et rapide qui assure que le projet réponde aux exigences minimales de Scale AI.

Contenu du formulaire de la demande d'admissibilité

1. Aperçu du projet
  - a. Description sommaire du projet.
2. Organisme/Organisation
  - a. Type d'organisation.
  - b. Description de l'organisation et autres partenaires impliqués.
  - c. Coordonnées et personnes-ressources.
3. Public cible
  - a. Profil des participants.

4. Impact
  - a. Impact espéré du projet.
5. Échéancier
  - a. Durée, dates et étapes importantes du projet.
6. Financement
  - a. Les coûts principaux du projet.
  - b. Demande de financement auprès de Scale AI.
  - c. Source de financement du projet (y compris les partenaires).

#### Critères d'admissibilité au programme

Les critères d'admissibilité assurent que le Programme de sensibilisation jeunesse respecte les exigences minimales de Scale AI.

1. Programme de sensibilisation jeunesse
  - a. L'ensemble du projet
    - i. Le Programme de sensibilisation jeunesse doit être aligné sur la stratégie de Scale AI.
  - b. Organisme
    - i. L'organisme est une institution canadienne.
    - ii. L'organisme doit être en mesure de fournir un encadrement requis pour livrer les résultats attendus.
  - c. Curriculum
    - i. Soutenir des projets de sensibilisation au STIM et aux technologies numériques.
    - ii. Éveiller chez les jeunes l'intérêt envers les technologies numériques ou l'intelligence artificielle.
  - d. Bénéficiaires
    - i. Participants : jeunes du primaire, du secondaire et du cégep.
  - e. Lieux des activités
    - i. Les activités de sensibilisation doivent se dérouler au Canada.
  - f. Échéancier
    - i. Les projets approuvés doivent avoir lieu dans un délai raisonnable suivant l'approbation des comités de sélection et de ratification.

#### **Phase 2 : Sélection et priorisation**

Durant cette phase, l'organisation travaillera en collaboration avec l'équipe de Scale AI pour élaborer davantage les détails du projet pour la demande de soumission au Programme de sensibilisation jeunesse. Le projet sera soumis au comité de sélection et de priorisation du programme Scale AI pour évaluation. Les propositions soumises sont priorisées en fonction des réponses aux critères de sélection énumérés ci-dessous.

1. Détail du formulaire de dépôt de projet

- a. Vue d'ensemble
  - i. Sommaire exécutif.
  - ii. Informations clés
    - 1. Nombre de participants ciblés.
    - 2. Profil des participants.
    - 3. Durée du projet (nombre d'heures/jours).
    - 4. Montant de la subvention demandée.
    - 5. Frais de participation, le cas échéant.
- b. Description détaillée du projet
  - i. Contexte et description du projet.
  - ii. Structure, contenu et méthodologie de l'activité de sensibilisation.
  - iii. Objectifs d'apprentissage et résultats attendus.
  - iv. Pertinence du projet : Le projet doit répondre aux besoins et à l'identité de l'organisation.
- c. Incrémentalité
  - i. Projets existants : Les programmes déjà en activité et qui ont pour objectif d'augmenter leur nombre de participants.
  - ii. Les nouvelles initiatives répondant à un besoin du Programme de sensibilisation jeunesse.
- d. Organisation
  - i. L'emplacement de l'activité.
  - ii. Lien avec le parcours scolaire des participants ciblés.
  - iii. Liste des animateurs, leurs qualifications et leurs expériences pertinentes.
  - iv. Liste des expériences similaires : crédibilité de l'organisation à réaliser le projet.
- e. Impacts
  - i. Attentes et impacts bénéfiques pour l'organisation et les participants.
  - ii. Pour l'écosystème au Canada.
  - iii. Soutien de Scale AI : Description de l'impact par rapport à l'importance de l'implication et de la contribution de Scale AI au programme.
- f. Échéancier
  - i. La durée et les étapes du projet, les échéances à respecter.
- g. Financement
  - i. Coûts détaillés du projet.
  - ii. Si applicables, sources de financement autres, y compris le financement privé.
  - iii. Total de la subvention demandée à Scale AI.

## 2. Critères de sélection détaillés de l'application

Scale AI s'engage à subventionner des projets qui ont pour mission de susciter l'intérêt de la future main-d'œuvre canadienne à l'intelligence numérique. Par conséquent, les projets proposés dans le cadre du programme de sensibilisation jeunesse doivent répondre à certaines exigences en matière de viabilité et de contribution à l'écosystème. Les organismes doivent soumettre des projets de sensibilisation jeunesse à Scale AI. Toutes les propositions sont évaluées selon les mêmes critères, afin de garantir une utilisation équitable et pertinente des fonds Scale AI. Scale AI utilise les catégories suivantes pour déterminer la qualité ainsi que l'impact social et écosystémique de chaque projet au programme.

- a. Organisation et qualité du projet proposé
  - i. Pertinence de l'organisme et qualifications des animateurs.
  - ii. Contenu de l'activité et structure du projet.
  - iii. Financement demandé et résultats attendus (ex. : nombre de participants).
- b. Alignement sur le plan stratégique de Scale AI
  - i. Vue d'ensemble et accessibilités.
  - ii. Curriculum : contenu visant à susciter l'éveil technologique et numérique.
  - iii. Mission d'encourager les jeunes à poursuivre des études en STIM et une carrière en sciences et technologies.
- c. Les impacts positifs
  - i. Valorise la collaboration et le partage des ressources et des connaissances entre les organisations.
  - ii. Sensibilise à bon escient les jeunes sur la technologie numérique.
  - iii. Encourage l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)
    - 1. accessible à tous les milieux sociaux.
    - 2. priorise les projets inclusifs et paritaires.

Scale AI utilise une grille de notation pour évaluer les projets du Programme de sensibilisation jeunesse. Les critères d'évaluation sont répartis comme suit : organisation et qualité du projet proposé, 50 points; alignement sur le plan stratégique de Scale A, 30 points; et impacts positifs, 20 points; pour un total de 100 %. Cette grille de notation pourrait être modifiée pour mieux refléter, au fil du temps, les priorités stratégiques de Scale AI.

### **Phase 3 : Soumettre une demande à Scale AI**

Avant d'être accrédité par Scale AI, l'organisme doit soumettre un projet au Programme de sensibilisation jeunesse. Le projet doit être jugé conforme et être recommandé par le comité de sélection et de priorisation au comité de ratification qui l'approuve ou non. Les soumissions peuvent être déposées durant tout le Programme de sensibilisation jeunesse. L'organisme doit faire une demande par projet.

L'équipe de Scale AI accompagne les organismes soumissionnaires tout au long du processus. L'objectif est de les guider pour assurer un dépôt de projet de qualité. Le comité de sélection et de priorisation évalue les projets de sensibilisation jeunesse admissibles et formule des recommandations au comité de ratification. Ce dernier est chargé d'approuver (ou non) les projets recommandés par le comité de sélection et de priorisation. Les rôles et les responsabilités sont définis comme suit :

- i. L'équipe Scale AI
  - 1. L'équipe Scale AI évalue l'admissibilité du dépôt de projet au Programme de sensibilisation jeunesse et présente son analyse au comité de sélection et de priorisation pour la sélection.
  - 2. L'équipe Scale AI adopte une approche proactive, solidaire et inclusive lorsqu'elle interagit avec les organismes qui déposent des projets. Les organismes sont accompagnés et conseillés tout au long de cette démarche.
- ii. Comité de sélection et de priorisation
  - 1. Le comité de sélection et de priorisation est composé d'un minimum de six personnes et d'un maximum de dix personnes, avec un objectif de représentation à 50 % de la direction de Scale AI et à 50 % de conseillers indépendants ayant une expertise technique, scientifique, en propriété intellectuelle (PI) et pédagogique pertinente, notamment dans le domaine de l'IA. Le comité de sélection et de priorisation est nommé par le conseil

d'administration sur recommandation du chef de la direction (CEO) de Scale AI. Le comité de sélection et de priorisation se réunira officiellement au moins une fois par mois ou plus si le président du comité le juge nécessaire. La décision du comité est basée sur la majorité des votes des personnes présentes.

2. Le rôle du comité de sélection et de priorisation est de s'assurer qu'il ne sélectionne que les projets qui répondent aux objectifs de Scale AI. Les responsabilités du comité de sélection et de priorisation sont d'évaluer les projets qui lui sont présentés par l'équipe de Scale AI et de s'assurer que ceux-ci répondent aux objectifs de Scale AI. Le comité de sélection et de priorisation formule une recommandation des projets de sensibilisation au comité de ratification pour approbation ou non du financement.

Chaque membre du comité de sélection et de priorisation doit en tout temps respecter le code d'éthique de Scale AI, y compris les règles sur les conflits d'intérêts.

iii. Comité de ratification

1. Le comité de ratification approuve les projets de sensibilisation jeunesse recommandés par le comité de sélection et de priorisation.
2. En matière de financement des projets, le comité de ratification est chargé de :
  - a. Accepter (ou ne pas accepter) tout ou partie, des projets dont le financement est recommandé par le comité de sélection et de priorisation, avec ou sans condition supplémentaire à remplir.
  - b. Approuver le financement ou le cofinancement comme recommandé par le comité de sélection et de priorisation.
  - c. S'assurer que le processus de sélection des projets a été mené conformément aux directives du programme.
  - d. Se conformer, à tout moment, au code d'éthique de Scale AI, y compris, les possibles conflits d'intérêts.
  - e. Évaluer toutes les demandes de soumission et rester à l'affût des problèmes potentiels dans le processus de sélection.
  - f. Toute autre question demandée par Scale AI, le comité de sélection et de priorisation ou le conseil d'administration de Scale AI.
3. Le comité de ratification ne peut pas approuver un projet de sensibilisation jeunesse qui n'a pas été sélectionné et recommandé par le comité de sélection et de priorisation.

**Phase 4 : Entente financière**

Quand les projets sont approuvés par les deux comités, l'organisation gérant le programme et Scale AI doivent signer une entente financière officielle concernant ce programme. Scale AI fournira un modèle de l'entente financière. Une entente par projet est exigée.

**Phase 5 : L'exécution des opérations**

Après la signature de l'entente financière par les deux parties, le premier paiement, représentant 50 % des frais approuvés, peut être acheminé à l'organisme. Pour obtenir le solde du remboursement, un rapport de fin de projet avec factures à l'appui doit être remis à l'équipe de Scale AI à la date préalablement convenue. Scale AI évaluera la performance du projet grâce à ce rapport.



Comme pour tous les projets financés, Scale AI aura un droit de regard sur les projets de sensibilisation jeunesse pendant tout le processus. L'organisation doit mener son projet selon les attentes du Programme de sensibilisation jeunesse ainsi que de la manière décrite dans la soumission approuvée par Scale AI et dans l'entente signée entre l'organisation et Scale AI.

Une fois le rapport final soumis, Scale AI procédera à plusieurs vérifications sur les coûts et l'atteinte des objectifs tels que décrits dans la soumission détaillée et l'entente signée. Scale AI ajustera au besoin le montant remboursé au Programme de sensibilisation jeunesse.

Le renouvellement des projets de sensibilisation jeunesse fera l'objet d'une évaluation du rendement du ou des ateliers et de l'atteinte de leurs objectifs. Toutefois, si un organisme souhaite renouveler une demande de subvention, il devra reprendre le processus au départ et remplir un nouveau formulaire de demande pour ledit projet.

Les définitions des processus de remboursement et de rapport sont présentées ci-dessous :

- a. Termes du financement des projets certifiés
  - i. Les organismes certifiés se verront attribuer le montant approuvé seulement après réception des rapports demandés.
  - ii. Scale AI financera le montant convenu uniquement aux organismes qui ont terminé leurs projets certifiés.
- b. Échéancier du financement
  - i. Scale AI fournira une avance pouvant aller jusqu'à 50 % du montant alloué au début du projet. Le solde sera versé après réception et validation du rapport final et d'un rapport de justification des dépenses.
- c. Évaluation du projet
  - i. Un rapport final doit être soumis à Scale AI à la fin du projet pour évaluer les résultats globaux et les impacts bénéfiques obtenus.
- d. Indicateur de performance (KPI)
  - i. Tous les projets de sensibilisation jeunesse devront suivre certains indicateurs de performance (KPI). La liste des KPIs sera incluse dans l'entente financière du Programme de sensibilisation jeunesse (en annexe, page 12).

## **5. Le fonctionnement du programme**

Dans le cadre du Programme de sensibilisation jeunesse, les organisations devront agir en tant qu'agents catalyseurs et feront la promotion de la sensibilisation et du développement de l'IA et du numérique auprès de la jeunesse canadienne.

Les organisations devront atteindre leurs objectifs respectifs, conformément au Programme de sensibilisation jeunesse et devront devenir membres actifs au sein de l'écosystème Scale AI en participant à des événements et des initiatives de Scale AI.

## **6. Propriété intellectuelle**

Ni Scale AI ni le gouvernement ne détiendront ni ne recevront de licence de propriété intellectuelle générée pour un projet financé par Scale AI.

Cependant, l'objectif principal de Scale AI en tant que supergrappe est que les licences de PI générées à l'aide des fonds Scale AI soient disponibles pour être exploitées par l'écosystème des membres de Scale AI. Les politiques de partage de PI proposées par l'organisme seront évaluées au cours du processus de soumission détaillé de Scale AI.

Concrètement, cela signifie que :

- i. Le sujet des ateliers et la propriété intellectuelle associée générée dans le cadre du projet apparaîtront dans le registre confidentiel de la supergrappe de Scale AI. Les autres membres de l'écosystème Scale AI pourront être en mesure de comprendre, à un niveau élevé, la nature du sujet du projet et la PI générée afin qu'ils puissent évaluer leur intérêt pour celle-ci; et
- ii. l'organisme (ou le propriétaire de la propriété intellectuelle générée) acceptera de participer à des négociations de bonne foi – à la demande d'un autre membre de l'écosystème Scale AI – pour donner accès au contenu d'un atelier et de la PI à des fins d'utilisation par ce membre selon des conditions commercialement raisonnables (c'est-à-dire que l'organisme peut demander des frais de licence raisonnables pour fournir un tel accès). Étant donné que l'utilisation de la nouvelle PI par l'écosystème Scale AI est l'un des objectifs clés de Scale AI, l'accès gratuit des autres membres de Scale AI aux supports des ateliers et à la PI pour les projets sera fortement encouragé par Scale AI. En particulier lorsque l'objet des ateliers ou la PI peuvent être utilisés par les membres de Scale AI dans le cadre d'un projet de sensibilisation jeunesse.

## 7. Étapes de réalisation de projet

Les étapes sont exigées pour tous les projets dans le cadre du Programme de sensibilisation jeunesse :

- a. Soumission d'admissibilité : l'organisation doit soumettre un formulaire d'admissibilité au Programme de sensibilisation jeunesse.
- b. Confirmation d'admissibilité : l'équipe de Scale AI doit confirmer qu'un projet, dans le cadre du Programme de sensibilisation jeunesse, est admissible au financement par Scale AI (c'est-à-dire qu'il répond aux objectifs de haut niveau de Scale AI).
- c. Soumission de proposition détaillée : l'organisation doit soumettre une proposition pour un atelier de sensibilisation à l'intelligence numérique.
- d. Approbations par les dirigeants de l'organisation concernée : toutes les approbations requises pour lancer le Programme de sensibilisation jeunesse ont été obtenues (par exemple, les finances, la conformité, les partenaires et les comités exécutifs).
- e. Le comité de sélection et de priorisation de Scale AI évalue les projets de sensibilisation jeunesse pour la sélection et la recommandation au comité de ratification.
- f. Le comité de ratification de Scale AI approuve (ou non) les recommandations du comité de sélection et de priorisation pour le financement du projet.
- g. Scale AI communique les décisions des comités de sélection et de ratification à l'organisation du programme de sensibilisation.
- h. L'entente financière pour un projet du Programme de sensibilisation jeunesse est signée par l'organisation et Scale AI.
- i. Le contrat d'adhésion à Scale AI est signé par l'organisation et Scale AI (sauf si l'organisation est déjà membre de Scale AI).
- j. Le projet est lancé
  - i. Programme de sensibilisation jeunesse; l'organisation est responsable de :
    1. Faire la demande de remboursement au début (si nécessaire) du projet.
    2. Fournir un rapport d'étape final et une demande de remboursement à Scale AI.
    3. Scale AI valide et rembourse les dépenses finales admissibles.
    4. Le programme de sensibilisation jeunesse se termine le 31 mars 2023, toutes les dépenses engagées après cette date ne seront pas remboursées.

## 8. Financement

Pour recevoir un financement de Scale AI, les coûts admissibles au Programme de sensibilisation jeunesse doivent être conformes à l'entente financière du projet et au budget alloué. Cela comprend les dépenses engagées au Canada dans des activités qui respectent les directives de financement de Scale AI. La liste exacte des dépenses admissibles fera partie de l'entente financière, mais voici un aperçu des catégories de coûts admissibles :

Programme de sensibilisation jeunesse (jusqu'à 100 %) :

1. Événements liés au projet.
2. Prestation des activités.
3. Fournitures et matériel de bureau/scolaire distribués aux participants.
4. Reproduction de matériel éducatif (ex. : exercices, articles, études de cas, etc.).
5. Frais de droits d'auteurs (universitaire).
6. Frais de déplacement, d'hébergement et de repas des animateurs.

À noter que les investissements en capital, les pertes sur investissements, les impôts, les amendes et les pénalités, l'amortissement, les cadeaux, les divertissements, les frais juridiques, les contributions en nature et autres dépenses ne seront pas admissibles au remboursement dans le cadre de ce programme.

## **9. Exigence du financement et de gestion des coûts**

### **a. Exigence pour obtenir un remboursement des coûts**

Les fonds de Scale AI seront accessibles au remboursement pour des coûts admissibles engagés par l'organisation. Conformément aux directives de financement de Scale AI, ce montant doit correspondre au montant maximum convenu dans l'accord du Programme de sensibilisation jeunesse.

### **b. Conditions pour accéder aux fonds de Scale AI**

Avant que Scale AI ne puisse rendre accessibles les fonds, l'organisation doit soumettre les demandes de remboursement des dépenses requises accompagnées des preuves appropriées et des rapports progressifs aux intervalles convenus qui ont été spécifiés dans l'accord du Programme de sensibilisation jeunesse. Les fonds seront versés quand Scale AI aura vérifié et validé les informations soumises.

## **10. Annexes**

### **a. Principaux indicateurs de rendement et performance (KPI)**

Scale AI évaluera les projets en fonction de la satisfaction et de l'influence du programme sur les jeunes. Les indicateurs pourraient être modifiés et, dans ce cas, ils seront annoncés pour mieux refléter au fil du temps les priorités stratégiques du Programme de sensibilisation jeunesse.

Les KPI seront enregistrés par les organismes et rapportés à Scale AI pendant le programme et toute la durée de l'accord. Les KPI peuvent inclure :

#### **i. Réalisation du programme (KPI)**

1. Application
  - a. Satisfaction du participant.
  - b. Nombre de participants aux différents ateliers.
  - c. Participation sensibilisée à l'EDI (parité, équité, diversité, inclusion).
2. Conversion
  - a. Nombre de participants intéressés à vouloir poursuivre des études dans un programme STIM.
  - b. Distribution des genres.
  - c. Pourcentage des participants issus de la diversité.
  - d. Pourcentage des participants issus d'un milieu défavorisé.
  - e. Groupe d'âge des participants.

### **b. Rapport progressif**

Les organisations devront soumettre un rapport final à Scale AI afin de recevoir le solde de la subvention. Les remboursements seront traités dès que possible après réception de tous les documents requis selon l'ampleur du projet. Scale AI fournira des gabarits à utiliser, qui comprendront les éléments suivants :

- i. Sommaire exécutif.
- ii. Principales réalisations.
- iii. Activités à venir.
- iv. Principaux risques et plan d'atténuation.
- v. Réception des réclamations et des rapports de dépenses.
- vi. Progrès global actuel comparativement à la soumission initiale.
- vii. Remboursement de la période en cours.